

Délibération
Relative aux questions importantes et au calendrier de travail en vue de la
**révision des SDAGE des bassins Loire-Bretagne et Adour-Garonne
de 2016 à 2021**

La CCIRS est sollicitée par les deux Agences de l'eau Loire Bretagne et Adour-Garonne pour émettre un avis avant le 30 avril 2013, sur la révision des SDAGE (schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux des bassins) de 2016 à 2021.

La CCIRS donne un avis favorable à l'ensemble des premières pistes d'actions envisagées.

Néanmoins, dans un contexte économique très tendu pour les entreprises, elle souligne que les **redevances sur l'eau** ne doivent pas les pénaliser. Si ces dernières années de nombreux investissements ont déjà été réalisés par les entreprises avec le soutien de l'Agence de l'eau, il reste encore une part d'entreprises qui n'est pas en conformité. Ces entreprises, dans la conjoncture actuelle, ont du mal à supporter les investissements et peuvent être amenées à les reporter. Une **aide financière** pour la mise en conformité des entreprises serait souhaitable.

La CCIRS conduit plusieurs actions de **prévention de la pollution** en direction des entreprises :

- en matière de pollutions diffuses, la CCIRS réalise des diagnostics environnementaux auprès des entreprises et oriente les entreprises vers une bonne gestion des déchets et des rejets d'eaux,
- la CCIRS informe de la réglementation REACH et de la substitution des substances préoccupantes,
- la CCIRS informe les entreprises sur les autorisations de rejet à obtenir,
- la CCIRS forme les entreprises à la démarche environnementale à la norme ISO 14001 et, dernièrement, à l'obtention de la marque **EnVol** (engagement volontaire de l'entreprise pour l'environnement) adaptée aux TPE et PME. Si l'Agence de l'eau pouvait relayer l'information concernant cette marque et/ou se porter partenaire au même titre que l'ADEME, ensemble nous pourrions faire converger nos efforts de sensibilisation auprès des entreprises.

CCI Rochefort et Saintonge

DELIBERATION soumise à l'Assemblée générale, réunie le 4 avril 2013, à Pons

Nombre de membres élus en exercice

Nombre minimum de membres titulaires pour atteindre le quorum

Nombre de membres élus présents

Nombre de votants

Nombre de voix POUR

Nombre de voix CONTRE

Nombre d'ABSTENTIONS

Roland CAILLET

Jean-Claude DELAUNE

Vice-président Secrétaire

Président

Concernant les pistes d'actions relatives à l'amélioration de la gestion des eaux pluviales, le Comité de bassin rappelle la possibilité qui s'offre aux communes d'appliquer **la taxe sur les eaux pluviales**. La CCI RS attire l'attention sur le fait que les petites entreprises subissent - ou vont subir - l'impact financier des redevances spéciales concernant les déchets et la mise en place d'une taxe sur les eaux pluviales serait une taxe supplémentaire difficilement supportable.

Concernant la préservation et la restauration des milieux aquatiques, la CCI RS rappelle qu'elle participe, à son échelle, à la sensibilisation des entreprises à la **biodiversité**. En effet, elle réalise gratuitement des pré-diagnostic de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) qui consacrent un volet à la biodiversité.

Les deux bassins sont en grande partie couverts par des « zones de répartition des eaux » où les prélèvements excèdent la capacité de la ressource. Par ailleurs, le changement climatique risquant d'exacerber la tension sur la ressource, il est évident que tous les utilisateurs de l'eau, industriels compris, doivent faire un effort d'économie d'eau. La CCI RS sensibilise les entreprises et les incite notamment à recycler les eaux de process. Il est effectivement nécessaire que l'enjeu « alimentation en eau potable, baignade, loisirs aquatiques » soit reconduit. Le département de Charente-Maritime, au travers de sa forte activité touristique et de son activité conchylicole, est très dépendant de la qualité sanitaire des eaux.

La CCIRS rappelle qu'elle dispose de données économiques qui peuvent être exploitées par l'Agence de l'eau pour renforcer l'efficacité de l'action et aider à la décision.

Les Chambres consulaires sont identifiées selon le code de l'environnement comme des partenaires institutionnels. A ce titre, La CCI RS souhaiterait renforcer sa collaboration avec chaque Agence de l'eau. En effet, elle ne reçoit pas directement des Agences les informations concernant les sites industriels repérés comme étant problématiques sur son territoire, ni les zones fortement impactées par les pollutions. Le partage de ces connaissances pourrait rendre plus efficient la portée du SDAGE.

La CCIRS, partenaire des Comités de bassin, souhaite poursuivre son rôle dans la révision, la mise en place et l'application du SDAGE.

L'Assemblée Générale est invitée à se prononcer sur cet avis

CCI Rochefort et Saintonge

DELIBERATION soumise à l'Assemblée générale, réunie le 4 avril 2013, à Pons

Nombre de membres élus en exercice

Nombre minimum de membres titulaires pour atteindre le quorum

Nombre de membres élus présents

Nombre de votants

Nombre de voix POUR

Nombre de voix CONTRE

Nombre d'ABSTENTIONS

Roland CAILLET

Jean-Claude DELAUNE

Vice-président Secrétaire

Président